

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DELIBERATION n° 2024.00110

DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25/03/2024

Politique Renforcer le bien-être social Dossier n° CM-002315

Commission Sports - Vie associative - Démocratie locale

Direction en charge Sports, Loisirs et vie sociale

Objet Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 - Convention d'utilisation de sites - Venue Use

Agreement pour les stades Salif Keita, Michon et Auguste Dury - Approbation.

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Nombre de présents : 51 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 58

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES

Secrétaire de séance

M. Lionel JOUFFRE

Rappel et références

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela, la Ville de Saint-Étienne enrichit le quotidien de chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'y épanouir au-delà du strict nécessaire. Nous donnons les moyens aux Stéphanois de pratiquer tous les sports, quel que soit leur niveau, en offrant toujours plus d'équipements propices à la pratique.

Nous avons fait de Saint-Étienne, au fil des ans, un territoire incontournable sur la carte des grands événements sportifs nationaux et internationaux (Euro 2016, Tour de France, Championnat de France d'Athlétisme Elite, Championnat de France d'Athlétisme Elite Handisport, Coupe du monde de Rugby 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques 2024).

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, la Ville de Saint-Etienne s'engage aux côtés de Saint-Etienne Métropole.

■ Motivation et opportunité

Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été sont un événement sportif international majeur et un puissant vecteur économique et social de développement tant par la dynamique et la mobilisation qu'ils génèrent auprès des populations que par les retombées économiques et touristiques directes dont les territoires vont bénéficier.

Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité hôte par Paris 2024 avec l'accueil de six matchs de tournoi au sein du stade Geoffroy-Guichard et notamment un match de l'équipe de France Féminine. Cette compétition se déroulant sur le territoire de la Ville de Saint-Etienne, cette dernière est partie prenante de la livraison des Jeux.

La Ville de Saint-Etienne, en mettant notamment à disposition des équipements sportifs, est partenaire majeure de Paris 2024 lors de ces JOP.

■ Contenu

La Ville de Saint Etienne est impliquée dans l'organisation des JOP de Paris 2024 et contribue ou facilite la mise en place des conditions nécessaires à la réussite de l'organisation des compétitions selon les standards attendus des Jeux Olympiques et Paralympiques pour ce qui relève de ses compétences (notamment aménagements, entretien et nettoyage des mobiliers urbains, espaces publics et voirie...).

Dans ce cadre, la Ville de Saint-Etienne met à disposition de Paris 2024 trois stades d'entraînement :

- le stade Salif Keita,
- le stade Michon,
- le stade Auguste Dury.

Une convention d'utilisation de ces sites, intitulée « Convention d'utilisation de sites – Venue Use Agreement » doit être mise en place entre Paris 2024 et la Ville de Saint-Etienne afin de déterminer précisément les conditions d'utilisation de ces sites par Paris 2024 et définir les engagements et les obligations des deux parties.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00€	00.00€	00.00€	00.00€
Charge nette Ville	00.00 € 00.		00.00€	

⁽¹⁾ Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention dénommée « Convention d'utilisation de sites Venue Use Agreement » pour les stades Salif Keita, Michon et Auguste Dury ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

■ Décision

Proposition adoptée 58 voix pour

Pour Extrait,	
Le Maire,	Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU Lionel JOUFFRE